



Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARR

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 084-218401248-20250428-05942025-DE



EXTRAIT DU REG

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 0594-2025 Séance du 28 avril 2025

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

<u>Date de convocation :</u> 24 avril 2025
<u>Nombre de conseillers :</u> Membres en exercice : 12 Quorum : 7 Présents : 8 Exprimés : 10
<u>Secrétaire de séance :</u> Mme Laure LUXTON

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence CHABAUD-GEVA.

Présents : Laurence CHABAUD-GEVA, Philippe MORELLO, Patrick SIMBOLOTTI, Serge GRYNKORN, Laure LUXTON, Jean-Pierre PEYREROL, Patrice FRELY, Jean-Christophe BOYET

Absent excusé : Sophie BOUCHOUX, Gaël EVRARD

Procuration :

Lola DIEZ-CALCATELLI à Laure LUXTON
Anne GRUAULT à Serge GRYNKORN

OBJET : Convention d'organisation et de financement d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires 2025 avec les Francas

Rapporteur : Laurence CHABAUD-GEVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération n°589-2025 du 24 mars 2025 : arrêt du service d'accueil de loisirs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025

Madame le Maire présente le projet de convention multipartite 2025 avec les Francas et les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes et Saumane de Vaucluse pour l'organisation et le financement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sur le territoire de ces communes.

Pour mémoire, sur l'année scolaire 2023/2024, l'ALSH « Les 4 cigales » a fonctionné :

- Pour les petites vacances (Toussaint, février, Pâques) : 28 jours avec une moyenne de 13,89 enfants / jour = 389 journées enfants
- Pour les grandes vacances (du 10 juillet au 09 août 2024) : 25 jours avec une moyenne de 16,36 enfants / jour = 409 journées enfants.

ce qui a représenté pour la commune de Saumane de Vaucluse un coût de 24 800 € en 2024.

Pour 2025, le budget prévisionnel pour la commune de Saumane s'élève à 23 386 €.

CONSIDERANT la nécessité de formaliser le partenariat avec Les Francas pour les vacances scolaires 2025 jusqu'à la rentrée scolaire de septembre 2025

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé de Madame le Maire
Après avoir délibéré, à l'unanimité

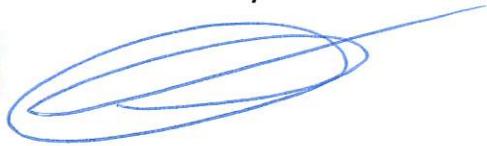
APPROUVE la convention d'organisation et de financement d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances scolaires 2025 avec les Francas et les communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes et Saumane de Vaucluse jointe en annexe à la présente délibération

APPROUVE les tarifs appliqués aux familles pour l'année 2025

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025

Pour copie conforme

<p>Secrétaire de Séance</p>  <p>Laure LUXTON</p>	 <p>Mairie de SAUMANE DE VAUCLUSE R.F. 84800</p>	<p>Le Maire,</p>  <p>Laurence CHABAUD GEVA</p>
---	---	--

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.